



## CRÉATION D'ENTREPRISE

# Mettre en œuvre des mesures dynamiques pour l'emploi

BPI intervient au sein de cette société pour accompagner les salariés désireux de créer ou de reprendre une entreprise. L'occasion pour Alain H. d'opérer un tournant radical. Son projet va bénéficier d'une expertise et d'une préparation efficaces qui en soutiendront le succès. Une histoire parmi d'autres...

### ► Le contexte

#### POINT D'ANCRAGE

Alain H. a 39 ans. Il dirige un service informatique de 50 personnes dans une grande société de services. Dans quelques mois, il sera propriétaire-gérant d'un restaurant d'altitude à l'Alpe-d'Huez.

Comme toutes les grandes entreprises de son secteur, celle qui emploie Alain H. a vu ses processus internes bouleversés par les nouveaux systèmes d'information. Depuis plusieurs années, elle a entrepris de réduire le sureffectif qui en a découlé. L'Antenne-Emploi mise en place avec BPI a été l'une des premières à proposer un **dispositif incitatif d'aide à la création et à la reprise d'entreprise.**

#### Fiscalité

Les primes accordées par une entreprise à ses salariés pour soutenir un projet de création ou de reprise d'entreprise sont en général fiscalisées et chargées sauf dans le cadre d'un plan social.

### ► La mission

#### FAUX DÉPART

Les salariés volontaires n'ont plus que quelques mois pour décider leur départ lorsque Alain H. se présente à l'antenne : "Je n'ai pas de diplôme ; mon évolution ici est derrière moi." Sa femme travaille aussi dans l'entreprise, mais ne souhaite pas partir pour le moment. Il s'intéresse pourtant à un hôtel en vente à Nice.

Comme chaque candidat à la création accompagné par l'Antenne-Emploi, Alain H. étudie son projet avec deux "consultants créa.", l'un de BPI, l'autre de l'entreprise : leurs avis croisés fiabilisent la préparation. Ils mobilisent le responsable du bureau local de BPI qui accompagne Alain H. à Nice pour visiter l'affaire. Il est tenté par le projet, mais se range à l'avis réservé des trois consultants : rentabilité suspecte, décalage entre le candidat et l'environnement du projet.

#### REPÉRAGES

Quelques jours plus tard, Alain H. repère le restaurant de l'Alpe-d'Huez. L'urgence est double : le projet doit être bouclé avant la clôture du plan dans deux mois et la saison commence bientôt. Les consultants accélèrent l'analyse du dossier en lien étroit avec le salarié déjà devenu entrepreneur.

Ils passent au crible les liasses fiscales des trois dernières années et les engagements contractuels. Une première évaluation du fonds de commerce permet d'engager la négociation avec le vendeur. Ils étudient ensemble la structure d'exploitation : saisonnalité, rythmes de travail, concurrence, et définissent les adaptations d'organisation nécessaires. Chiffrant l'analyse, le plan de financement détermine le niveau d'endettement et permet d'estimer le revenu disponible.

### ► Les perspectives

#### SUR SUR LES CIMES

La rentabilité est bonne, le prix intéressant et l'endettement acceptable. Alain H. prend sa décision sans délai et démarre la saison avec l'appui de son prédécesseur. Une consultante spécialisée de BPI Lyon prend le relais pour accompagner le lancement et assurer le suivi prévu sur place pendant deux ans.

Un an plus tard, l'arrivée de Mme H. donne un second souffle au projet. Les joies de la famille réconfortent Alain H. après une saison solitaire en altitude. Mme H. s'associe au projet. La prime qui lui est versée dans le cadre du nouveau plan de départ de l'entreprise permet de prévoir des investissements complémentaires pour assurer le développement de la nouvelle entreprise familiale.

### Entrepreneuriat/ Intrapreneuriat

#### ► Entrepreneuriat :

Chaque année, les consultants BPI Développement accompagnent plus de 500 salariés dans leur démarche de création d'entreprise.

#### ► Intrapreneuriat :

Les savoir-faire de BPI sont également mis au service des projets visant à développer les relations de type client fournisseur au sein de l'entreprise. Ces actions s'avèrent particulièrement adaptées dans les contextes d'entreprises mono-client ou dans une démarche de dynamisation à la suite d'une réorganisation.

### Estimations

Chaque année, en France :

- 20 000 entreprises sont créées par des salariés venant de grands groupes.
- Parmi elles, 5 000 ont bénéficié d'un accompagnement mis en place par des groupes.

Source : APCE (Agence pour la création d'entreprise)